

La rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités,

**VU** Le Code Général de la Fonction Publique

**VU** le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

**Arrête :**

**ARTICLE PREMIER :** Les 51 professeurs de lycée professionnel de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe du corps des professeurs de lycée professionnel au titre de l'année 2025.

Rang	Nom	Nom Patronymique	Prénom	Discipline
1	VERBEKE	SUPIOT	VALERIE	prothèse dentaire
2	TASSIN	TASSIN	DANIEL	génie électrique : électronique
3	SCHEID	SCHEID	GAELE	anglais lettres
4	DIOTALLEVI CABIAC	DIOTALLEVI	LAURENCE	éducation artistique et arts appliqués
5	KOURCHID	KOURCHID	GABRIEL	anglais lettres
6	MENEZ	MENEZ	MORGANE	Economie et gestion option commerce et vente
7	KHERCHOUCH	KHERCHOUCH	HANANE	Economie et gestion option commerce et vente
8	MENDES	MENDES	AURELIE	biotechnologies : santé environnement
9	PINTO	PINTO	ANABELL	Economie et gestion option commerce et vente
10	BENOIST	KOHLER	ANGELIQUE	génie industriel textile et cuirs
11	BONHOMME	BONHOMME	DELPHINE-FLORE	biotechnologies : santé environnement
12	PIN	PIN	GUILLAUME	lettres histoire géographie
13	LE GUILLOU	LE GUILLOU	MIREILLE	sciences et techniques médico-sociales
14	MOUKIN	MOUKIN	OLIVIER	génie industriel textile et cuirs
15	MARIE	MARIE	LAETITIA	arts du métal
16	BEAUVOIS	DECHERCHI	CELINE	biotechnologies : santé environnement
17	BERNARD	BERNARD	LAURENT	Economie et gestion option commerce et vente
18	HECKEL	HECKEL	THOMAS	Economie et gestion option comptabilité et gestion
19	LANCY	LANCY	PEGGY	maroquinerie
20	SIMOE	SIMOE	CHRISTOPHE	génie mécanique - maintenance de véhicules
21	DURANTHON	CAUQUIL	MARIE	Arts appliqués option design
22	GERARD	GERARD	FLORENCE	Economie et gestion option communication et organisation
23	PEREZ	DELAMARE	LYDIE	Economie et gestion option commerce et vente
24	GASTON-BIGATA	GASTON-BIGATA	CHRISTELLE	anglais lettres

25	GRIEU	GRIEU	LAURENT	maintenance des systèmes mécaniques automatisés
26	LE PORT	LE PORT	ELIANE SOPHIE	lettres histoire géographie
27	MALHERE LOYER	MALHERE	ANNABELLE	éducation artistique et arts appliqués
28	FOEZON	FOEZON	OLIVIER	chef de travaux de STI génie mécanique
29	GOBBO	GOBBO	STEPHANIE	mathématiques sciences physiques
30	AUGER	AUGER	PATRICK	Arts appliqués option design
31	RAKKAH	RAKKAH	ÑABILE	Economie et gestion option commerce et vente
32	PETIT	PETIT	LUDOVIC	Arts appliqués option métiers d'arts
33	NEUPONT	PAROCHE	MURIEL	lettres histoire géographie
34	ROUMIER	ROUMIER	JEAN- THEOPHANE	lettres histoire géographie
35	GILBERT	GILBERT	OLIVIER	mathématiques sciences physiques
36	SABRI	SABRI	ABDELKADER	génie mécanique option construction
37	MARZOUQ	MARZOUQ	FATIMA	Economie et gestion option comptabilité et gestion
38	REMBEAUX	REMBEAUX	NICOLAS	lettres histoire géographie
39	GRIMAUD	GRIMAUD	BRUNO	Economie et gestion option commerce et vente
40	MALLEKH	MALLEKH	MOHAMED	génie civil équipement technique énergie
41	CARUANA	CARUANA	CARINE	éducation artistique et arts appliqués
42	PREVOT	PREVOT	PASCALINA	anglais lettres
43	DGHIM	DGHIM	RAMZI	mathématiques sciences physiques
44	BELMOKHTAR	BELMOKHTAR	SANDRI	lettres histoire géographie
45	GAUTIER	GAUTIER	CYRIL	anglais lettres
46	AUGUSTE CHARLERY	AUGUSTE CHARLERY	PATRICK	Economie et gestion option comptabilité et gestion
47	PORTIER	PORTIER	FRANCOISE	hôtellerie: services et commercialisation
48	CANDINI	CANDINI	JEROME	mathématiques sciences physiques
49	BENSMINE	BENSMINE	ANNE-CLAIRE	mathématiques sciences physiques
50	NEDELEC- MARTINET	NEDELEC	MARIE	éducation artistique et arts appliqués
51	DE THESUT	DE THESUT	JEROME	mathématiques sciences physiques

ARTICLE DEUX : Le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait à Paris, le 03 Juillet 2025

Pour la rectrice de la région académique Ile de France,  
 Rectrice de l'académie de Paris,  
 Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France,  
 et par délégation  
 La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire  
 Le secrétaire général adjoint  
 Directeur des ressources humaines

  
 Thibaut PIERRE

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former:

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois\*: – à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;

- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois\* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs de lycée professionnel est de 53.47%, la part des hommes est de 46.53%
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau à la hors classe des professeurs de lycée professionnel est de 52.94%, la part des hommes est de 47.06%.